

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1943

N° 18

ÉCHANGE DE NOTES

(28 décembre 1942, 13 janvier 1943)

ENTRE

LE CANADA

ET

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

CONCERNANT

LE FORAGE DE PUIITS DE PÉTROLE
DANS LE NORD-OUEST DU CANADA

En vigueur le 13 janvier 1943



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1946

32 756 320
61631263
73661

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1943

N° 18

ÉCHANGE DE NOTES

SOMMAIRE

PAGE

- I. Note, en date du 28 décembre 1942, adressée par le Ministre des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada..... 3
- II. Note, en date du 13 janvier 1943, adressée par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Ministre des États-Unis d'Amérique au Canada 4

LE FORAGE DE Puits DE PÉTROLE
DANS LE NORD-OUEST DU CANADA

En vigueur le 13 janvier 1943



OTTAWA
EDMUND CLONDER, KING, BA, LIT.
IMPRIMERIE DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

**ÉCHANGE DE NOTES (28 DÉCEMBRE 1942 ET 13 JANVIER 1943)
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LE FORAGE DE PUIITS DE PÉTROLE DANS LE NORD-OUEST DU CANADA.**

(Traduction)

I

*Le Ministre des États-Unis au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 28 décembre 1942.

N° 818

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à notre échange de notes en date des 27 et 29 juin 1942 relatives au désir du Gouvernement des États-Unis de prendre des mesures pour augmenter l'approvisionnement en essence de l'armée des États-Unis au Canada et en Alaska. Le Gouvernement des États-Unis proposa alors au Gouvernement du Canada, qui l'approuva, l'entreprise connue sous le nom de Canol qui prévoyait, entre autres choses, le forage de puits à effectuer à proximité de Norman Wells ainsi que la pose d'un oléoduc pouvant fournir 3,000 barils de pétrole par jour.

L'ampleur prise par notre commun effort de guerre a rendu nécessaire, de l'avis de mon Gouvernement, de découvrir de nouvelles sources de pétrole dans le nord-ouest du Canada et en Alaska, qui puissent produire de 15,000 à 20,000 barils par jour, à ajouter à l'approvisionnement provenant de Norman Wells. Cela nécessite le forage de puits d'exploration ou, pour parler la langue du métier, de puits d'essai ("wildcat") dans cette région du nord. Comme il faut effectuer ces travaux en plusieurs lieux espacés les uns des autres des Territoires du Nord-Ouest, où l'on soupçonne la présence de pétrole, il est proposé que la région du Canada où ces travaux seront permis soit bornée au nord par l'océan Arctique, à l'est par le 112^{ème} méridien, au sud par le 60^{ème} parallèle et à l'ouest par la ligne divisoire continentale et la frontière séparant l'Alaska du Canada.

Les travaux que l'on se propose d'entreprendre immédiatement—travaux qui pourraient bien faire naître le besoin d'agrandir l'entreprise Canol—n'ont pas d'autre objet que la découverte de champs pétrolifères pouvant produire les 20,000 barils requis par jour. Il n'a été élaboré aucun plan jusqu'ici au sujet des raffineries et des systèmes d'emmagasinage et de distribution autre que ceux déjà autorisés et approuvés par le Gouvernement canadien.

Vu tous les facteurs en jeu et le besoin de plus en plus urgent de carburant additionnel pour fins militaires dans l'extrême nord, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique forme l'espoir que le Gouvernement du Canada approuvera ces travaux d'exploration et qu'il sera entendu que les autorités militaires des États-Unis seront autorisées, pendant la guerre, à forer par voie de contrats à intervenir avec une ou plusieurs sociétés, soit canadiennes ou américaines, toutes



les sources de pétrole qui pourront être découvertes, à aménager ces sources par voie de contrats à intervenir avec une ou plusieurs sociétés canadiennes et à en faire usage, sous réserve des règlements canadiens régissant les exploitations de cette nature, et qu'il sera entendu également que ces travaux tomberont sous le coup des dispositions de notre échange de notes des 27 et 29 juin précité, pour autant que ces dispositions ne sont pas incompatibles avec la teneur de la présente note et qu'elles sont susceptibles, sauf adaptations et modifications, d'être appliquées à ces travaux. Mon Gouvernement tiendra naturellement le Gouvernement canadien entièrement au courant de tous futurs projets d'exécution de ces travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances réitérées de ma plus haute considération.

Pour le Ministre,

LEWIS CLARK,

Deuxième Secrétaire de Légation.

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
au Ministre des Etats-Unis au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 13 janvier 1943.

N° 2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement du Canada donne son agrément aux propositions qui font l'objet de votre note N° 818 du 28 décembre 1942 relative au forage de puits de pétrole d'exploration dans les territoires du Nord-Ouest.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

N. A. ROBERTSON,

*Pour le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures.*